Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 9 (1936)

Heft: 12

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUE - COMMUNIQUÉS - DIVERS

Correspondance : Le logement à Moscou

A la suite des deux derniers articles traitant de l'urbanisme et du logement en Russie, nous avons reçu une lettre fort documentée et très objective de la part de M. R. Deonna, de Genève-Merlinge. M. Deonna estime que nos articles ont éveillé l'impression d'un essor étonnant de la construction en Russie et oppose à cela les citations de sir Walter Citrine, socialiste anglais ; nous en donnons ci-après un résumé :

Citrine signale la crise du logement qui a pour conséquence d'obliger les familles d'ouvriers à se contenter généralement d'une seule chambre pour logement. L'espace disponible par habitant est en moyenne de 2,17 m² de surface de chambre. Il souligne l'état de saleté répugnante de la plupart des logis qu'il a visités.

En ce qui concerne les bâtiments neufs, il remarque l'état déplorable dans lequel ils se trouvent et provenant de la très mauvaise qualité de leur construction. M. Deonna estime, avec raison à notre avis, que sous ce rapport la Suisse n'a pas de leçon à chercher en Russie.

Nous avons soumis cette lettre à notre correspondant suisse qui connaît la Russie depuis de nombreuses années. Il nous a confirmé le bien-fondé de ces observations, sauf toutefois en ce qui concerne le chiffre de 2,17 m² (qui équivaut à la surface d'un lit). Le chiffre moyen actuel à Moscou est bien de 5 m² de surface de chambre par habitant. Notre article signalait d'ailleurs dès le début les causes de la grave crise du logement en U. R. S. S.

Nous n'avons donc certes pas à prendre de leçon dans le domaine du logement et ceci n'a été dit nulle part.

Pour donner encore ici à titre d'information une indication sur la tendance actuelle en U. R. S. S., notre correspondant signale que l'effort de cette année est surtout entrepris dans le but de fournir aux ouvriers les plus capables (stakanovistes) des logements de deux à quatre pièces. Il convient aussi de rappeler que la surface des locaux collectifs (clubs, restaurants, écoles, théâtres, etc.) est beaucoup plus élevée que dans nos villes occidentales et représente environ le 50 % du coût de construction dans les nouveaux quartiers d'habitation. Mais il est indiscutable que le manque de cadres techniques et d'ouvriers qualifiés ne permet pas une construction en série comparable à celle de notre pays. Il reste cependant une sérieuse leçon à considérer par nos édiles en ce qui concerne la conception urbanistique de la ville : en effet, l'aménagement rationnel du quartier, basé sur les nécessités économiques de ses habitants et pris comme élément constitutif de l'agglomération, conduit à une ordonnance générale de la ville qui dépasse nettement les tentatives de nos urbanistes suisses.

Au surplus, nous insistons sur le fait que nous avons simplement voulu donner à nos lecteurs l'occasion de connaître les tendances nouvelles en U. R. S. S., en dehors de toute idée politique préconçue.

La rédaction.

Revente d'exploitations agricoles

Dès le 21 octobre 1936, le Conseil fédéral interdit, sous certaines réserves et exceptions, la vente des immeubles agricoles acquis après le 1er janvier 1934.

Cette disposition se base sur l'article 218 du Code des obligations qui subit ainsi une dérogation dont nous ne sommes pas à même de discuter la valeur légale au point de vue constitutionnel.

Il s'agit évidemment d'une mesure prise dans le but de restreindre la spéculation sur les terrains agricoles et son opportunité paraît justifiée. Toutefois, elle présente pour l'urbaniste une portée dont nos magistrats ne se sont certes pas doutés.

Depuis fort longtemps les spécialistes de l'urbanisme réclament une base légale pour introduire dans nos plans de zones la notion de zone agricole, réservée à cette destination. L'arrêté fédéral rend nécessaire l'établissement de plans pour déterminer le caractère agricole ou de terrain à bâtir des parcelles situées en banlieue. Il reste à souhaiter que soient incorporées à la législation cantonale, sous forme d'adjonction aux plans de zone, les dispositions qui conserveront, aussi longtemps que cela sera utile, le caractère agricole de la campagne.

Il y a là une tâche, ingrate aujourd'hui, mais féconde pour l'avenir de nos villes. Nos édiles sauront-ils saisir l'occasion ?

Bibliographie

L'**Habitation à Bon Marché,** fascicule de novembre 1936. — Bruxelles, 16, rue d'Oultremont. — 3 fr. belges.

Les nombreux abonnés qu'intéresse le problème du petit jardin maraîcher trouveront dans les premières pages de ce numéro un article bien documenté intitulé : « Que rapporte la culture d'un terrain ? » Il s'agit de jardins modestes allant de 100 à 1000 mètres carrés, correspondant aux types de jardin de la Fédération des jardins ouvriers ou à ceux de l'Association genevoise du coin de terre.

Serrurerie - Serres - Installations sanitaires
BOVET & SUILLOT
Chauffages centraux.
ROUTE DE COSSONAY **PRILLY** TÉL. 34.661

ENTREPRISE DE MENUISERIE
ATELIERS MÉCANIQUES
TRAVAUX EN TOUS GENRES
TÉLÉPHONE 22.003
CH. CUENDET, BOIS-GENTIL LAUSANNE

ÉLECTRICITÉ - RADIO
R. MONNET & Cie
6, rue Pichard ◆ Lausanne ◆ Tél. 27.570
CHOIX ÉNORME EN LUSTRERIE

ENTREPRISES SANITAIRES MODERNES
Eugène Dupont & Fils
INSTALLATEURS DU PALAIS DES NATIONS
GENÈVE
TÉL. 43.282 - 43.283

En Famille
REVUE HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉE
Assure ses abonnés contre les accidents
LA VRAIE REVUE POUR LA FAMILLE
Editeur : Imprimerie Populaire (Coopérative) de Lausanne, 13, av. de Beaulieu, 13.

CARRELAGES ET REVÊTEMENTS
Représentants des Usines Servais, Mettlach et Vienne
FAIENCE POUR REVÊTEMENTS, CARREAUX EN GRÈS POUR DALLAGES
Fournitures
St-Roch
Rue Galliard, 2
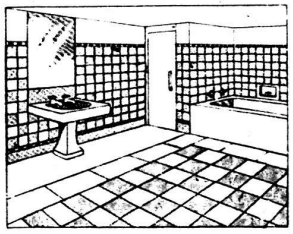
TRAVAUX EN MOSAIQUE, ÉVIERS EN GRÈS
Pose par spécialistes
Tél. 23.961
J. ROD S.A. LAUSANNE